

Région Centre-Val de Loire

Département du Loiret

Commune de : MEUNG-SUR-LOIRE

ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE PREALABLE

A

- **La Déclaration d'Utilité Publique de travaux de création d'un chemin d'accès entre la sortie du parc des Courtils des Mauves et la rue de la Bâtissière sur le territoire de la commune de MEUNG-SUR-LOIRE.**
- **La Cessibilité des terrains nécessaires à l'aménagement dudit projet, en vue de l'identification des parcelles, de la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et autres intéressés (enquête parcellaire).**

Ouverte du vendredi 24 novembre 2023 au jeudi 14 décembre 2023

<p>PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES PENDANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE</p>

Remis le 18 décembre 2023, réponse souhaitée avant le 2 janvier 2024.

Le commissaire enquêteur

**Le représentant de la mairie de
Meung-sur-Loire**

Madame, Monsieur,

J'ai veillé à ce que le déroulement de l'enquête publique, organisée par la préfecture du Loiret, préalable à la déclaration d'utilité publique ouverte conjointement à l'enquête parcellaire se déroule conformément au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et à l'arrêté de la préfète du Loiret du 30 octobre 2023 prescrivant cette enquête.

Je vous transmets à présent l'ensemble des observations qui ont été recueillies lors de ces 21 jours d'enquête, celle-ci, ouverte le vendredi 24 novembre 2023 était close le jeudi 14 décembre 2023 à 17 heures 30.

J'ai constaté que 45 observations ont été recueillies pendant l'ouverture de l'enquête :

4 courriels ont été envoyés à l'adresse-mails mise en place par la préfecture pendant l'ouverture de l'enquête ;

1 courriel est arrivé hors délai de l'ouverture de l'enquête : le 14 décembre à 19h13. J'en ai pris connaissance, il n'apporte pas d'élément complémentaire nouveau ou important.

33 observations ont été inscrites sur le registre papier mis à disposition du public en mairie ;

5 lettres avec des annexes m'ont été remises par les représentants de la famille ALLARD, propriétaire des terrains concernés par ce projet de déclaration d'utilité publique.

1 lettre (L5) d'une riveraine de la rue de la Bâtissière m'a été remise par les représentants de la famille ALLARD. L'auteur ne pouvant momentanément pas se déplacer pour des raisons de santé.

2 observations orales ont été retranscrites par mes soins, lues et signées par leur auteur.

Les observations sur registres sont référencées R1 à R33, les courriels 1 à 5, les observations orales O1 et O2, les lettres ou documents remis L1 à L6.

Je vous remercie par avance de prendre connaissance de l'ensemble de ces observations.

En première lecture j'ai constaté que :

- La majorité de ces observations, soit 34 sur 45, soulignent le grand intérêt de ce parc pour les promenades et les randonnées et donnent un soutien à la réouverture du passage entre la rue de la Bâtissière et le parc tel qu'il existait auparavant. Les observations mettent en avant le caractère indispensable d'une accessibilité du parc en plusieurs endroits, leur incompréhension face à cette fermeture qui restreint les possibilités de circulation. Elles émanent le plus souvent de randonneurs et de riverains ;
- Dans l'observation R28, l'auteur, habitant rue de Clan, s'inquiète de la « négation du droit de propriété » et fait référence à une opération des années 1990 qui le concernait plus directement ;

- Dans l'observation R29, l'auteur déplore qu'une solution alternative à l'expropriation ne soit pas trouvée, par exemple par une venelle située un peu plus au nord du passage litigieux dans la rue de la Bâtissière.
- Dans l'observation O1, l'auteur s'inquiète de l'hypothèse d'une autre expropriation qui le concernerait, rue de Clan. Cette crainte repose sur le fait qu'il a vu un géomètre poser des bornages à proximité de ses terres familiales.
- L'observation R30 est une demande d'information qui concerne la venelle située plus au nord dans la rue de la Bâtissière et qui a fait l'objet d'une nouvelle signalisation.
- Le courrier L5 a été produit par une personne habitant dans la rue de la Bâtissière, en face du passage qui mène aux terrains concernés par la DUP. Elle est satisfaite de la fermeture de l'accès car il entraînait, selon elle, des incivilités (déjections de chiens, stationnement gênant) et favoriserait la délinquance (drogue, cambriolage par exemple). Il serait peu fréquenté.
- Les courriers L1, L2, L3, L4, L6 émanent des représentants de la famille ALLARD. J'ai reçu M. Denis ALLARD, propriétaire, et ses enfants : M. Arnaud ALLARD, Mme Marie-Noëlle ALLARD et Mme Nadine NEAU née ALLARD. Ils m'ont aussi transmis une lettre de Mme Germaine ALLARD, épouse de M. Denis ALLARD. Le propriétaire et son fils sont venus lors de ma première permanence. J'ai eu une conversation téléphonique avec Mme Marie-Noëlle ALLARD lors de ma deuxième permanence. Madame Nadine NEAU et sa sœur sont venues lors de ma dernière permanence, accompagnées de leur frère, pour me remettre les courriers des cinq membres de la famille et me les commenter ainsi que les annexes à ces courriers. Mme Marie-Noëlle ALLARD m'a transmis les fichiers numériques de son courrier et de ses 63 annexes.

Il ressort des échanges avec les cinq membres de la famille ALLARD les points suivants :

A) Depuis 1997, des relations se sont envenimées entre eux et des représentants de la mairie. Une ambiance conflictuelle conduit aujourd'hui à une position de principe et de blocage alors que M. Denis ALLARD laissait auparavant le passage au public sans contrepartie. Les causes de cette situation conflictuelle proviendraient de l'impossibilité de mettre au point un accord écrit équilibré et pouvant faire l'objet d'un acte authentique notarial, pour régulariser le droit de passage ; Le risque qu'un arbre appartenant à M. ALLARD tombe sur le passage a conduit à sa fermeture ; Cette fermeture a été suivie de la mise au point d'un protocole d'accord pour que cet arbre dangereux soit coupé aux frais de la ville mais il n'a pas abouti à cause de clauses ressenties comme pénalisantes par la famille. Récemment, la famille s'est sentie stigmatisée par un article dans un journal local et des échanges sur les réseaux sociaux qui la présentaient comme l'unique responsable de la fermeture du passage. Un membre de la famille ALLARD m'a informé qu'il avait un autre litige avec la ville au sujet de la constructibilité d'un terrain lui appartenant et situé dans un autre lieu du territoire communal.

- B) Il résulte de cette situation conflictuelle bloquée, une volonté très ferme de la famille de refuser une cession à la ville de la portion de terrain qui permettrait l'aménagement par la ville d'un passage. La valeur du terrain à exproprier est par ailleurs faible, le service des Domaines l'a confirmée, de l'ordre de 180 euros pour environ 200 m². La valeur du terrain ne semble donc pas être le cœur du sujet. La ville prendrait à sa charge les frais connexes (bornages par un géomètre, clôture, portillons, travaux de cheminement, réfection des passerelles ...).**
- C) Dans ce contexte, les arguments des cinq courriers des membres de la famille ALLARD, tendent à prouver l'absence d'utilité publique du projet de la ville et, selon eux, l'irrégularité du dossier.**

J'ai relevé les arguments ci-après. Il convient cependant de passer en revue l'ensemble des documents fournis par la famille ALLARD :

1. La fréquentation du passage n'est pas aussi importante que ce qui est affirmé par la mairie et le mauvais entretien du parc et des passerelles pénalisent l'attractivité de ce parc qui est possiblement dangereux ; Il y a peu de parkings ; le comptage des personnes empruntant le passage serait contestable. Le parc des Courtils des Mauves ne serait pas une attraction touristique de premier plan contrairement à ce qui est affirmé dans le dossier ;
2. Il existerait déjà suffisamment d'entrées et de sorties à ce parc, le passage qui empiète sur la propriété de M. ALLARD serait donc superflu ; Il serait situé dans la partie la moins peuplée de la ville ; Les circuits répertoriés de randonnées n'emprunteraient pas ce passage.
3. Des alternatives à ce projet existeraient, elles n'ont pas été exposées dans le dossier : Elles nécessiteraient l'achat de terrains et les propriétaires concernés seraient probablement d'accord, d'après eux, pour les céder ; cela permettrait aussi d'agrandir le parc ; La mairie proposerait actuellement l'achat à l'euro symbolique alors que des propriétaires seraient d'accord, toujours d'après les membres de la famille, pour vendre même pour une somme modeste.
4. Les parkings sont éloignés de l'accès litigieux qui est excentré par rapport au centre-ville, 30 minutes à pied au moins ; Il en résulte une mauvaise accessibilité notamment pour les personnes à mobilité réduite.
5. La présence de ce passage entraîne des incivilités comme des dépôts de déchets et des dégradations dont a pâti Monsieur ALLARD et des riverains.

Les courriers mettent en avant des problèmes de forme qui entacheraient, selon la famille ALLARD, la régularité du dossier et l'enquête tels que :

6. Une « *note explicative de synthèse qui aurait dû être jointe à la convocation des élus* » pour le conseil municipal du 7 novembre 2022 dont l'ordre du jour était le lancement

de la procédure d'expropriation ; (le courrier fait référence l'article L.2121-12 du CGCT qui concerne les contrats de services publics) ;

7. L'absence de devis d'entreprise estimant les autres solutions techniques pour franchir la rivière ; (toutefois j'ai noté que les estimations, probablement établies par vos services techniques, sont présentées pour les différentes solutions de franchissement de la rivière).
8. La présence dans le dossier d'enquête publique de « *données sensibles* », confidentielles, concernant la famille ALLARD ;
9. Il y aurait actuellement une partie du parc, sans lien avec le passage litigieux, inaccessible car condamnée par la mairie. Cette fermeture d'une partie du parc pourrait, d'après Madame Marie-Noëlle ALLARD, avoir été décidée « *Pour faire pression auprès des promeneurs, afin de déclarer d'utilité publique, puis d'exproprier le passage sur les parcelles B 716 et B 717* ».
10. Le dossier comporterait des manques : il s'appesantirait trop sur le protocole d'accord obsolète et pas sur les solutions alternatives à l'expropriation.

Je vous demande de bien vouloir me donner, d'une manière factuelle, votre point de vue sur ces arguments, pour m'aider dans la compréhension de ce dossier et l'établissement de mes conclusions. Je souhaiterais aussi savoir :

- Si le passage était de nouveau ouvert, quelles seraient les actions prévues par la ville pour empêcher le risque de stationnement gênant, les risques d'incivilités, et les risques de délinquance dans ce passage et à sa proximité dans la rue de la Bâtissière ?

Je vous remercie par avance de me transmettre vos réponses et vos arguments dans les meilleurs délais et avant le 2 janvier 2024 (quinze jours). Si ce délai ne peut pas être tenu compte tenu de la fin d'année, je vous remercie de m'en informer.

Le commissaire enquêteur

Signé Daniel Melczer

OBSERVATIONS ARRIVEES PAR COURRIELS

Courriel 1 : arrivé le 11 décembre 2023 à 11h18 ; M Cyril CHEYNEL, 61, route de la Bâtissière, Meung-sur-Loire.

Le tracé originel du parcours pédestre au sein du parc des courtils des Mauves à Meung-sur-Loire est un besoin essentiel pour ces habitants.

Souvent faite le dimanche en famille, cette promenade est un réel bol d'air et de nature, surtout en ces temps de bétonnisations à outrance.

Permettre le passage complet sur ce tracé permettrait également d'entretenir le parc qui est parfois laissé à l'abandon par les propriétaires.

M. CHEYNEL Cyril ,61 route de la bâtissière ,45130 Meung-sur-Loire

Courriel 2 : arrivé le 12 décembre 2023 à 10h39. Maryse YUODOM, 18, rue des Glaïeuls, Saint-Ay

Concernant le parcours pédestre des Courtils des Mauves à Meung sur Loire, cette promenade est fréquente pour ma famille et enfants. Nous habitons le village de saint Ay tout proche . En Septembre j'ai fait découvrir cet écrin à 24 personnes de la région parisienne qui sont restés étonnés et ravis de cette richesse touristique de la ville de Meung . Alors s'il vous plait , gardez la beauté et la respiration naturelle de notre région et les facilités de cette promenade pédestre.

Courriel 3 : arrivé le 13 décembre à 16h44. Francois VAUXION.

Quel dommage la fermeture de l'accès rue de la Bâtissière. La rando n'est plus en bordure des Mauves mais sur une route goudronnée.

En attente d'un retour à la nature.

Courriel 4 : arrivé le 13 décembre à 22h57. Sylviane BOISSAY-LELAIT pour Le Bureau de l'AAS-CléryRando.

C'est en tant que Présidente de la section "Randonnée pédestre" de l'Association sportive de Cléry, affilié à la Fédération Française de Randonnée, et au nom des 90 adhérents de notre club que j'écris ce courriel.

Nous venons régulièrement randonner dans le parc des Mauves. Nous avons pu constater le manque d'intérêt du détour imposé par la fermeture de ce passage dommageable au parcours "la promenade des Mauves et des moulins".

Le tracé d'origine plus court est en sous-bois, en bord de rivières et hors danger de la voirie.

Nous sommes favorables à la création d'un chemin d'accès entre la sortie du parc départemental des Courtils des Mauves et la rue de la Bâtissière.

Nous vous demandons de bien vouloir rendre un avis favorable à la demande d'expropriation présentée par la Mairie de Meung Sur Loire pour permettre cet accès direct.

Nous vous remercions pour l'attention que vous apporterez à la lecture de nos arguments.

**Courriel 5 arrivé le 14 décembre 2023 à 19 heures 13, donc après la clôture de l'enquête.
M. Serge RENNE.**

En randonnée ou en balade avec nos proches, nous ne manquons pas ce détour. Ce lieu paisible façonné par nos anciens suscite toujours intérêt et émerveillement.

Facilité l'accès à ce patrimoine sera sans doute un atout supplémentaire au développement économique de notre région

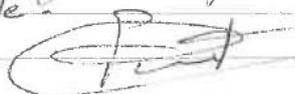
OBSERVATIONS SUR REGISTRE PAPIER

R 1 Monsieur Jean-Claude VIVET, Meung-sur-Loire

Jean Claude VIVET Meung s/Loire
Cette promenade des maures, bloquée de près de 10 ans, me a
manqué à la population magdunoise et de la région.
C'est un lieu de promenade remarquable, très fréquenté par
les familles, les enfants, les randonneurs. Personne dans
notre ville ne connaît cette promenade.
Nous demandons au titre de magdunois de cette promenade
soit réouverte. Elle manque à beaucoup de gens -
une solution doit être trouvée.
Jean Claude Vivet

R2 Madame Françoise DELPAT, Meung-sur-Loire

Françoise Delprat Meung s/Loire ³
Quel dommage de sacrifier cette promenade des
Maures si belle que tous apprécient.
Comme tous les magdunois je demande la réouverture
de cette promenade.



R3, le 4 décembre 2023, Monsieur Jean-Paul GEORGES, Meung-sur-Loire

le 4/12/2023 Jean-Paul Georges. Meung-sur-Loire

Comme beaucoup, j'ai l'habitude de marcher
dans ce parc. On y trouve la quiétude, le silence
et le plaisir de respirer l'air des bois et des fleurs.
Le parc est également parcouru pour un sentier
répertorié à la Fédération de randonnée pédestre
FRFP.

Le blocage, la fermeture de l'accès par la
vue de la bâtisse nous prive d'une partie
très importante du parc.

En conséquence, je sollicite Monsieur le
Commissaire enquêteur de soutenir
la position de la Mairie de Meung.

Jean-Paul Georges

R4, le 6 décembre 2023, Madame Sophie FOULON

6/12/2023 Sophie FOULON
La zone de promenade s'est réduite à peau de chagrin
depuis la fermeture de l'accès route de la Bahissière
malgré les efforts fournis par la commune et les associations
pour préserver ces chemins. Je demande donc la
réouverture de cette promenade -
Sophie Foulon

5 17

R5, le 6 décembre 2023, Mesdames Sylvie NICOLLE, Josette TEXIER

6.12
Depuis mon enfance je me suis promenée
aux bords des mauvais routes de la Bahissière...
dommage de ne pas pouvoir faire découvrir
cette ballade magnifique avec sa faune
et flore à mes petits enfants et arrière
petits enfants. Sylvie Nicolle - Josette Texier

R6, le 7 décembre 2023, Monsieur Daniel MARTINAT, Président d'association de randonnée « Marche »

le 7 Décembre 2023 4
Martinat Daniel: Président association
de Randonnée "Marche"
Toute cette zone est un lieu de randonnée
inestimable, un lieu de rencontre avec la nature
un lieu qui fait partie des découvertes idéales de
Maugny un lieu, je ne vois pas ce sentier coupé en
tranches merci de rendre ce chemin praticable
d'un bout à l'autre

R7, le 7 décembre 2023, Monsieur Y LUBRANO

Un parc départemental relevant pour son financement de mes impôts doit bénéficier de la plus large accessibilité et au plus grand nombre.
M. Y. Lubrano le 7 décembre 2023

R8, le 7 décembre 2023, Monsieur Etienne CHAMPENOIS

Le 7/12/2023

en espérant la réouverture du sentier en 2024
M. CHAMPENOIS ETIENNE

R9, le 7 décembre 2023, Madame Florence QUERU, 20 bis rue des Bourrettes à Meung-sur-Loire

le 7/12/2023

Florence Queru - 20bis rue des Bourrettes 45130 Neung/Loire
l'Association MARCHÉ dont je suis adhérente et présidente
impatrice parce que l'absence d'axes qui nous prive
de la possibilité de faire de beaux parcs.
En tant que présidente, j'ai été oppressée de cette situation :
nous avons la chance d'avoir un patrimoine naturel
propre à de beaux parcs en pleine nature tout au bord des
Nauves qui au bord de la Loire, en pouvant réaliser différents
circuits l'engagement de ces travaux est absolument
indispensable. Il faut aussi penser à l'attrait touristique
de notre ville. Le circuit dans son entree et decrit dans
plusieurs documents touristiques et qd personne ne
connaissant pas le circuit tombe sur une impasse... ce
n'est jamais agréable !

R10, Le 8 décembre 2023, Monsieur BARALON, Meung-sur-Loire

Le 8/12/2023

Mais nous rendons de manière hebdomadaire dans le parc départemental du
Carré des Mauves. La fermeture du passage est préjudiciable à l'attractivité

touristique du parc ainsi qu'aux habitants de la commune dont je fais parti.
En espérant une re-ouverture rapide. M^r BARALON

R11, le 8 décembre 2023, Monsieur Robert JEGOUIC, Président d'honneur de
l'association de randonnée « Marche ».

Le 8 décembre 2023

Robert JEGOUIC, Président d'honneur de
l'association de randonnée MARCHÉ.

55 chemin vert du Bledon, Meung

J'ai beaucoup circulé, seul ou en groupe
dans le parc de Mauves. Jusqu'à une
date, relativement récente on pouvait effectuer
un circuit en empruntant les ponts en
passant notamment à la Bâlissole
ce n'est plus le cas aujourd'hui, et
cela ôte beaucoup de charme à
la promenade.

Je soutiens donc, pleinement, l'initiative
de la Mairie visant à rétablir
le circuit, comme il existait
précédemment



R12, le 8 décembre 2023, Monsieur, Madame Bernard GALOPIN, Le Bardou

Le 8 Décembre 2023

- M^r et M^{me} GALOPIN Bernard.

Baleseur. FF Randonnée N° 0811730F.

7 Rue du Clos des Monts 45130 LE BARDOU.

galopinb@wanadoo.fr -

Surpris qu'il y est tant de résistance pour la Réouverture
du tronçon de chemin qui est inscrit dans ~~deux~~ plusieurs
Topo Guide et fiche-circuit communal et municipale:
Exemple : Topo Guide - P.R. de Louret à pieds = Promenades des
Châteaux N° 4 page 30.

Topo guide : Les châteaux de la Loire à Pieds N° 5 page 36.

Fiche circuit Les promenades des châteaux et des châteaux

+ Supports numériques (Civ. Boris, etc) -

Où passe les promeneurs randonneurs, touristes quand
ils empruntent le circuits ?

Galopin

B Galopin

DM1

R13, le 11 décembre 2023, Madame Nicole GEORGES

Le 11 décembre 2023.

Nicole Georges.

Comme beaucoup de marcheurs j'approuve
le projet de la commune de Vouillé faire du
chemin des Mauves un vrai chemin ouvert.

J. Perkes

R14 Le 11 décembre 2023, Denis, Annie CHAMPENOIS, Meung-sur-Loire, La Nivelle.

Le 11 Décembre 2023

Le sentier des Mauves nous manque
beaucoup. Habitants de La Nivelle

notre balade des Mauves est très

perturbée. Nous Approuvons ce projet

qui nous espérons sera bientôt positif

Denis Annie CHAMPENOIS
La Nivelle



R15 Le 12 décembre 2023, Evelyne BOULARD

Je doute le projet d'ouverture du chemin
des Mauves vers la Bâtissière.
C'est un patrimoine naturel unique et très
fréquenté par de nombreux marcheurs.

R16 Le 12 décembre 2023, Maryse YUODOM, 18 route des Glaïeuls à SAINT-AY

Concernant le parcours pédestre des Courtils des Mauves à Meung sur Loire .. Cette promenade est fréquente pour ma famille et enfants .. nous habitons le village de saint Ay tout proche .
En Septembre j'ai fait découvrir cet écrin à 24 personnes de la région parisienne qui sont restés étonnés et ravis de cette richesse touristique de la ville de Meung . Alors s'il vous plaît , gardez la beauté et la respiration naturelle de notre région et les facilités de cette promenade pédestre.

R17 Le 12 décembre 2023, Jacques VAUXION

quel obstacle réel et sérieux empêche la
réouverture de cette promenade connue
depuis de nombreuses années ?
Une solution doit être possible bientôt.
Jacques VAUXION

R18 Le 12 décembre 2023, Yvette VAUXION

Devoir faire demi-tour lors d'un
circuit ce n'est pas sympathique !
Merci par avance, pour une
réouverture prochaine
Yvette VAUXION 12 décembre 2023.

R19 Jean-Loup et Nadia RONSSIN, 41 rue du Général De Gaulle à MEUNG-SUR-LOIRE

Jean-Loup et Nadia RONSSIN - 41 rue du Général de Gaulle -
Meung / S -
Ce parc de jeunes devrait être un "parcours"
d'intégration par tous les niveaux scolaires, et un
plaisir à retrouver par les plus anciens -
Nous sommes donc tout à fait favorable à la réouverture
des chemins et à la réhabilitation des ponts et berges
des sentiers -

R20 Le 13 décembre 2023, Anne LARRIVE, 41 Chemin Vert du Blénois à MEUNG-SUR-LOIRE

Je souhaite retrouver ce passage

Anne Larrive
41 ch Vert du Blénois
Meung / Loire



R21 Le 13 décembre 2023, Jean-Noël DUPUY, Danielle COUTENCEAU, 30 rue du Fourneau à MEUNG-SUR-LOIRE

Nous aurions souhaité faire l'intégralité
de la boucle - Nous avons une superbe
promenade de, quel bonheur qu'elle se
termine sur une impasse.

Jean Noël DUPUY / Danielle Coutenceau
30, rue du Fourneau Meung / Loire



R22 Le 13 décembre 2023, M. GAUTHIER

Il est indispensable que ce chemin soit ré-ouvert.
Il permet de compléter le magnifique circuit des Parc
des Neuves et d'éviter une partie de ~~route~~ la route de
la Batissière. Ce PR comporte suffisamment de route
pour ne pas en rajouter.
Je pense que l'intérêt général est au dessus de
l'intérêt particulier.
D. Gauthier

R23 Le 13 décembre 2023, AUGIS Lucien, ECHU Martine

Pour la réouverture du chemin
Augis Lucien et Martine Echu.

R24 Le 13 décembre 2023, Elisabeth GAUTHIER, 44 rue du Fourneau à MEUNG-SUR-LOIRE

Originaires de Meung^s/Loire depuis des générations
nous avons toujours emprunté le chemin des
Neuves. Quelle frustration de ne pouvoir faire
une boucle pour une majorité de marcheurs
partant de l'office du tourisme. La nature
à cet endroit est magnifique laissez les
gens l'apprécier. Merci de la réouverture
le plus rapidement de ce chemin pour le bien
de tous.
Elisabeth GAUTHIER
44 Rue du Fourneau MEUNG.

R25, Le 14 décembre 2023, Richard LIPPMANN, 13 chemin du Mariau à MEUNG-SUR-LOIRE

il faut que ce chemin reste en libre
circulation
Richard LIPPMANN
13 chemin du Mariau Meung/s/Loire

R26 Le 14 décembre 2023, M GUERIN, 75 rue de la Bâtissière à MEUNG SUR LOIRE

Mr GUERIN 75 Rue de la Bâtissière. Je passe régulièrement pour faire le tour du circuit de randonnée

R27 Le 14 décembre 2023, Arnaud ALLARD, route de Clan, Meung-sur-Loire

Arnaud ALLARD Route de clan
45130 Meung sur Loire
A déposé une lettre et 6 annexes
le 14 décembre 2023

All

R28 Le 14 décembre 2023, Philippe SMITS-LEFRANC, 107 route de Clan à MEUNG-SUR-LOIRE

vous vous retrouvez en 1990 dans le même cas de figure sous couvert d'utilité publique, négation de la propriété privée qui reste très attaché à la suite de cette affaire.

Philippe Smits Lefranc

R29 Le 14 décembre 2023, Christian BONNET, 43 route de Clan à MEUNG-SUR-LOIRE

Bonjour, je ne envisager un acte passage plus au Nord, pour les riverains. C'est dommage que cette procédure dure longtemps, qu'il n'y a pas eu un terrain d'entente préalable.

Bonnet

R30 Le 14 décembre 2023, M Mme ERTA, 55 rue de la bâtissière à MEUNG-SUR-LOIRE

Ma Mme ERTA 55 rue de la Bâtissière Meung s/Loire
Nous sommes venus pour vous renseigner
sur cette enquête publique au sujet des nos de
cadastre et de la nouvelle signalisation de la
venelle qui longe notre propriété. et compris
la passerelle.

Erta P.

R31 Le 14 décembre 2023, Michel BRET

merci de laisser ce chemin en libre circulation.
Nous sommes des randonneurs et nous utilisons ce
chemin chaque année lors de nos randonnées des
3 jumelages.

Michel BRET.

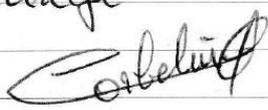
R32, Le 14 décembre 2023, Chantal BRET

Merçi de conserver ce chemin pour les randonneurs
et les promeneurs.

BRET Chantal.

R33 Le 14 décembre 2023, Daniel CORBELIN

Merci de laisser ce chemin libre pour les randonneurs,
que l'on emprunte chaque année pour la rando de
jumelage.



CORBELIN Daniel.

OBSERVATIONS ORALES

(écrites par le commissaire enquêteur, lues et signées par les contributeurs).

O1 Le 14 décembre 2023, M. Michel PRESSOIR

Observation orale

[01]

M. PRESSOIR Michel s'inquiète d'une possible
expropriation route de Chau sent à un banyan
de granite, il y a 2 mois, et se souhaite pas
être exproprié car c'est un lieu familial.



O2 Le 14 décembre 2023, Jean-Paul GEORGES

Observation orale n° 2

M. Jean Paul Georges insiste sur l'importance
de pouvoir sortir par la passerelle et la
échelle sur laquelle le passage était autorisé
et balisé par la fédération de randonneurs.
Si une autre solution était recherchée
cela entraînerait des complications des négociations
et encore du retard à l'observation du parc.

Jean Paul Georges

LES LETTRES ET DOCUMENTS REMIS

Les documents ci-dessous référencés L1 à L6 ont été remis par Madame Marie-Noëlle ALLARD, Madame Nadine NEAU et Monsieur Arnaud ALLARD (filles et fils de Monsieur Denis ALLARD et de Madame Germaine ALLARD) le jeudi 14 décembre après-midi lors de la dernière permanence du commissaire enquêteur.

L1 Lettre intitulée « Les faits selon Arnaud ALLARD » remise le 14 décembre 2023 par M.Arnaud ALLARD, 71, route de Clan à Meung-sur-Loire.

Lettre de 3 pages avec 6 annexes

L2 Lettre intitulée « Défense contre l'expropriation de M. Denis ALLARD » de M.Denis ALLARD, 43, route de la Bâtissière à Meung-sur-Loire.

Lettre d'une page sans annexe.

L3 Lettre intitulée « Défense contre l'expropriation » remise le 14 décembre 2023, de Mme Germaine ALLARD, 43, rue de la Bâtissière à Meung-sur-Loire

Lettre d'une page sans annexe.

L4 Lettre intitulée « Réponse au dossier d'enquête publique conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et à la cessibilité de terrains suite à la délibération n°2022-087 du 7 novembre 2022 par la commune de Meung-sur-Loire. De Madame Marie-Noëlle ALLARD, 38 rue du Buisson, 45130 LE BARDON

Lettre de 9 pages avec 63 annexes

L5 Lettre de Madame Christel TARTRAU, 46, route de la Bâtissière à Meung-sur-Loire, datée du 13 décembre 2023.

Lettre d'une page remise le 14 décembre 2023 par Madame Marie-Noëlle ALLARD, car son auteur ne pouvait pas se déplacer.

L6 Lettre intitulée « Défense contre l'expropriation des parcelles de Monsieur Denis ALLARD » de madame Nadine NEAU (fille de Monsieur Denis ALLARD), 45 rue Robert Goupil, 45130 LE BARDON.

Lettre de 7 pages comportant 11 annexes

Tous ces documents sont joints à la suite au présents procès-verbal et joints aussi sous forme de fichiers numériques.